



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Les locataires doivent, lors de l'utilisation de l'appartement et des parties communes, observer les règles de propreté normales ainsi que toutes les règles d'hygiène et de sécurité requises.
2. Ils veillent à limiter les nuisances sonores lors de l'utilisation d'appareils de radio ou de télévision. Ils veillent à ce que les appareils électriques ne causent pas de dérangement et ils ne peuvent placer dans l'appartement d'autre moteur que ceux qui servent aux appareils ménagers.
3. Les animaux domestiques sont tolérés dans le bâtiment pour autant qu'ils ne causent pas de dérangements avec les voisins. En cas de troubles persistants, l'animal sera interdit.
4. Les locataires doivent conserver leurs déchets de manière ordonnée. En ce qui concerne le triage et l'évacuation des déchets, les locataires doivent utiliser les sacs imposés par la commune.

Il y a moyen d'acheter des sacs de 30L. ou 60L. pour les déchets et PMD. Le calendrier des déchets, ainsi que la liste complète des supermarchés et des maisons de commerce sont à consulter au website de Bredene (www.bredene.be) sous la rubrique déchet. Le verre est à déposé dans les containers prévus: Driftweg, Markt et Koerslaan.

La commune a installé 3 containers semi-sous-sol où on peut mettre les sacs de 60L., même les sacs qui ne sont pas prévus par la commune. Pour activer ces containers, il faut mettre € 2,00 par sac. Ces containers sont installés à côté des containers pour le verre.

Chaque locataire est responsable pour ses propres déchets. Ne laisse pas trainer les déchets partout.

5. Le parking payable est applicable à partir de 1er weekend des vacances de Pâques jusqu'au dernier weekend de septembre. Entre 10 heures et 19 heures et ceci du lundi au dimanche y compris, on est obligé de prendre un ticket d'un parcmètre. Le parking "Shopping duinen" est à éviter (trop cher). Le parking "Staf Versluys 3" est à conseiller: € 1,00 par heure. Pour les autres parkings payants, les premières 15 minutes sont gratuites et puis € 1,50 par heure. Il est possible d'acheter une carte pour une semaine à € 20,00 auprès le service financier-parquer: Centrumplein,1, tel. 059/33 91 91 ou par mail: parkeren@bredene.be.
6. L'utilisation de l'ascenseur est interdit aux petits enfants sans accompagnement. Il est interdit de fumer dans l'ascenseur.
N'utiliser JAMAIS l'ascenseur en cas d'incendie. Il faut s'enfuir via les escaliers.

7. La porte d'entrée du bâtiment doit toujours être fermée soigneusement.
8. Utiliser le local à vélos pour mettre les bicyclettes et certainement pas l'entrée en commun. Le local à vélos n'est pas un entrepôt ni un local de déchets.
9. **La vue de l'immeuble**
 - Il est interdit de pendre des vêtements, linge et literie visibles de l'extérieur.
 - Il est interdit de mettre ou de pendre des affiches, drapeaux ou de la publicité aux fenêtres et aux terrasses.
 - Les parties communes, surtout les entrées et les cages d'escaliers doivent toujours rester libre.
10. Les tuyaux d'écoulement, les wc's, évier, douche et lavabos ne sont prévus que pour l'évacuation des matières fécales et des eaux usées. Evitez de les boucher par des couches, des serviettes hygiéniques, des produits collant ou durcissants (colle, ciment, peinture, huile, ...).
11. En quittant l'appartement fin de location:
 - Laisser l'appartement dans un état propre (aspirateur, coup de torchon);
 - Fermer les robinets;
 - Enlever les prises des appareils usés;
 - Vider et nettoyer le frigo, mettre sur zéro, enlever la prise;
 - Vider les poubelles;
 - Rincer les toilettes;
 - Nettoyer les appareils de la cuisine.
12. **Informations utiles**
 - **Syndicus**
Woestyn Immobilia
Gentstraat 2, 8450 Bredene
Tel.: 059/44 10 99
Mail: bredene@woestyn.be
 - **Gestion des clés**
INTERHOME – location (fermé le mercredi)
Kapelstraat 70, 8450 Bredene
Tel.: 059/34 02 70
Mail: bredene@interhome.be
 - **Fondation Général Baron de Greef**
ALDERWEIRELDT Frans
Administrateur
Square Ambiorix 30/1, 1000 Bruxelles
Tel.: 02/763 39 60 le mardi et le vendredi
GSM: 0478/49 06 57
Mail: zoe@sdg-fdg.be